

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 25 JANVIER 2007

### 1/ Budget Primitif 2007 - Budgets Annexes : Pouretelles / Forêts / Plaine-Joux / Eau / Assainissement

Approbation des Budgets primitifs 2007 des Budgets Annexes Pouretelles, Forêts, Plaine-Joux, Eau, Assainissement.

<b>Budget des Pouretelles</b>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	86.688,00 €	86.688,00 €
Investissement	9.000,00 €	9.000,00 €

<b>Budget des Forêts</b>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17.350,00 €	17.350,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €

<b>Budget Passy Plaine-Joux</b>	Dépenses	Recettes
Exploitation	625.280,00 €	625.280,00 €
Investissement	559.749,00 €	559.749,00 €

<b>Budget de l'Eau</b>	Dépenses	Recettes
Exploitation	1.931.815,00 €	1.931.815,00 €
Investissement	618.390,00 €	618.390,00 €

<b>Budget Assainissement</b>	Dépenses	Recettes
Exploitation	1.040.820,00 €	1.040.820,00 €
Investissement	521.650,00 €	521.650,00 €

### 2/ Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2006 dans le Budget Primitif 2007 des Carrières

Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2006 dans le Budget Primitif 2007 des Carrières.

#### **Budget des Carrières**

- Exploitation	23.490,49 €
- Investissement	23.623,34 €

### 3/ Budget Primitif 2007 du Budget Annexe des Carrières

Approbation du Budget Primitif 2007 du Budget Annexe des Carrières.

Budget des Carrières	Dépenses	Recettes
Exploitation	23 490,49 €	23 490,49 €
Investissement	23 623,34 €	23 623,34 €

### 4/ Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2006 dans le Budget Primitif 2007 de la Base de Loisirs

Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2006 dans le Budget Primitif 2007 de la Base de Loisirs.

#### Budget de la Base de Loisirs

- Exploitation	87.274,88 €
- Investissement	7.019,71 €

### 5/ Budget Primitif 2007 du Budget Annexe de la Base de Loisirs des Iles

Approbation du Budget Primitif 2007 du Budget Annexe de la Base de Loisirs.

Budget Base de Loisirs Iles	Dépenses	Recettes
Exploitation	208.474,88 €	208.474,88 €
Investissement	72.019,71 €	72.019,71 €

### 6/ Modification de l'autorisation de programme relative à la construction d'un espace animation comprenant une salle d'animation et un foyer des jeunes

Approbation de la modification de l'autorisation de programme, et validation des caractéristiques ainsi qu'il suit :

Montant total prévisionnel du programme : 6 900 000 €TTC

(Maîtrise d'œuvre incluse)

Echéancier :

€TTC

Opération 108	Montant total prévisionnel de l'AP	Crédit de paiement 2004	Crédit de paiement 2005	Crédit de paiement 2006	Crédit de paiement 2007	Crédit de paiement 2008	Crédit de paiement 2009
Dépenses	6 900 000	14 351	320 371	71 943	3 680 000	2 460 000	353 336
Recettes		Autofinancement et Emprunt					

## 7/ Budget Primitif 2007 - Budget Principal

Approbation du Budget Primitif 2007 du Budget Principal.

Budget Principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15.120.333,00 €	15.120.333,00 €
Investissement	8.096.050,00 €	8.096.050,00 €

## 8/ Vote des taux fiscaux et du taux de la TEOM - Budget Principal 2007

Approbation des taux fiscaux des 4 taxes fiscales directes et de la TEOM.

**Les taux fiscaux des 4 taxes fiscales directes sont maintenus en 2007** au même niveau qu'en 2006, soit :

≡	Taxe d'habitation	13,46 %
≡	Taxe foncier bâti	17,87 %
≡	Taxe foncier non bâti	54,62 %
≡	Taxe professionnel	19,99 %

**Les taux de TEOM**, pour chacune des 2 zones de ramassage définies sur la commune, sont les suivants :

≡	Zone 2	8,08 %
≡	Zone 3	10,10 %

Pour mémoire, par application de l'article 1521.III.4 du Code Général des Impôts, les locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères sont exonérés.

## 9/ Subvention d'équilibre du B.Principal au Budget Annexe Passy Plaine-Joux (2007)

Approbation de la proposition de participation du Budget principal au Budget Annexe de Plaine-Joux pour un montant de 217 041 €H.T.

## 10/ Subvention du Budget Principal au C.C.A.S. de Passy (2007)

Approbation de l'octroi au C.C.A.S. de Passy d'une subvention de fonctionnement de 284.470 €

## 11/ Participation forfaitaire du Budget de l'Eau au Budget Principal pour l'occupation et l'utilisation des locaux et pour frais divers de gestion (ex. 2007)

Le service des Eaux qui fait l'objet d'un Budget Annexe au Budget Principal, utilise au Centre Technique Communal des locaux intégrés dans le bâtiment commun des Services Techniques et des locaux administratifs en Mairie.

L'administration fonctionnelle est commune à l'ensemble des services (frais de direction, service du Personnel, service financier).

Approbation du conseil municipal pour faire supporter une charge forfaitaire de 58.000 €uros sur le Budget de l'Eau :

frais locatifs	38.500 €
frais divers de gestion	19.500 €

### **12/ Taxe sur les déchets réceptionnés (retrait de la délibération n° 1 du 28 septembre 2006)**

Le conseil municipal approuve le retrait de la délibération n° 1 du 28 septembre 2006 et l'établissement d'une taxe sur les déchets réceptionnés (stockés et/ou incinérés) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Le tarif de la taxe est fixé à 1,50 €uro par tonne de déchets entrant dans l'installation.

### **13/ Subvention aux associations locales 2007**

Approbation des subventions attribuées aux associations locales 2007, soit un montant total

- subventions exceptionnelles	21 645,00 €uros
- subventions annuelles de fonctionnement	430 109,00 €uros

et réservation d'une enveloppe de 2.000 €, au Budget Primitif 2007, destinée au financement des projets pédagogiques présentés par les écoles de Passy.

### **14/ Revue « 40 ans de Plaine-Joux » - convention entre la Commune de Passy et l'association CHePP**

Il est mis fin à la convention entre la Commune de Passy et l'association Culture, Histoire et Patrimoine de Passy (C.H.E.P.P.), à laquelle il avait été confié la vente de la revue « 40 ans de Plaine-Joux ».

Revues vendues            en 2005 : 130 ex., soit un total de 1.040 €  
   en 2006 : 103 ex, soit un total de 824 €

Le nombre de revues restituées par l'association est de 412 exemplaires.

### **15/ Convention d'animation entre la Commune de Passy et l'association « ZIK'OZ »**

Approbation d'une convention d'animation avec l'association « ZIK'OZ », pour l'organisation de manifestations à caractère musical.

Une subvention totale de 2.400 € est allouée pour chacune des manifestations suivantes :

- festival itinérant de musique	900 €
- fête de la musique	500 €
- pour chacune des 2 animations au lac de Passy (saison d'été)	500 €

## **16/ Remplacement du Contrat Temps Libre par le Contrat Enfance Jeunesse**

Le conseil municipal sollicite de Monsieur le directeur de la CAF de Haute-Savoie le remplacement du Contrat Temps Libre sollicité au mois de mai 2006 par un Contrat Enfance Jeunesse couvrant les années 2006, 2007, 2008 et 2009.

## **17/ Transport des repas de la cuisine du restaurant scolaire du Plateau d'Assy à l'école de Bay**

Délibération retirée de l'ordre du jour du conseil municipal.

## **18/ Modification de postes au service Education / Jeunesse**

Le départ en retraite d'agents du secteur scolaire a conduit le service Education Jeunesse à redistribuer de manière plus pertinente des tâches sur certains sites scolaires (notamment celui de Chedde le Haut).

Le conseil municipal accepte les suppressions et créations d'emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## **19/ Réalisation d'un restaurant scolaire et d'un escalier de secours pour le Passy Flore - convention avec l' O.P.A.C.**

La construction d'un nouveau restaurant scolaire dans le quartier de Marlioz offre l'opportunité technique de réaliser un escalier de secours pour le Passy Flore sur le pignon auquel sera accroché le nouveau restaurant.

La Commune de Passy, assurant la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux à réaliser, il y a lieu de formaliser par convention, la participation de l'O.P.A.C. à la réalisation de l'escalier.

- la participation de l'O.P.A.C. est estimée à 50.000 €uros ajustée en fonction du coût définitif de l'escalier, sans pouvoir dépasser 55.000 €uros.

- les emprises du nouveau restaurant ainsi que celles affectées à des activités scolaires ou périscolaires seront détachées de la parcelle du foyer du Passy Flore, de manière à distinguer les locaux affectés au Passy Flore (objet du bail intervenu avec l'O.P.A.C.) de ceux destinés à des activités scolaires ou périscolaires, au profit de la commune.

Le conseil municipal approuve la convention à intervenir avec l'OPAC.

## **20/ Approbation d'une promesse unilatérale d'achat à la SAFER**

Approbation de l'acquisition à la SAFER d'une ancienne porcherie et un pèse lait situé sur les terrains suivants :

- |                    |                    |                      |
|--------------------|--------------------|----------------------|
| - section O n° 348 | le Clos des Nattes | 30m <sup>2</sup>     |
| - section O n° 923 | la Combe           | 174 m <sup>2</sup>   |
| - section O n° 924 | de la Combaz       | 1 124 m <sup>2</sup> |

Le prix proposé par la SAFER est de 51 000 €H.T.

Parmi les engagements à prendre par la Commune l'obligation de louer à un agriculteur agréé par la SAFER pendant une durée de 15 ans.

## **21/ Aménagement d'un cheminement en bord d'Arve - convention entre la Commune et le SM3A**

Approbation de la convention à intervenir entre la Commune de Passy et le SM3A pour le tronçon de chemin concernant un linéaire compris entre le quartier de Saint-Martin à Sallanches et la confluence du torrent de l'Ugine avec l'Arve à Passy (6,5 kms).

La dépense de la participation financière d'investissement forfaitaire de 20.000 € H.T. est inscrite au Budget.

## **COMMUNICATIONS**

### **Décisions du Maire**

- 95/06 Contrat de maintenance logiciel liaison terminal portable DAP Actaris (sce eaux)**  
Contrat de maintenance et assistance technique avec la société INCOM, pour une rémunération annuelle de 285 €uros H.T.  
Le contrat a pour objet de définir la maintenance des matériels et logiciels relatifs à la relève des compteurs d'eau froide, à savoir le logiciel de relève manuelle et radio du portable DAP.  
La mission de la SA INCOM consiste à assurer la mise à jour des logiciels, la mise à disposition des dernières versions, corrections d'éventuelles erreurs, ainsi que l'assistance téléphonique.  
Date d'effet : 1<sup>er</sup> décembre 2006  
Période de 3 ans, avec reconduction expresse par période d'une année.
- 98/06 Tarifs communaux 2007**  
Actualisation des tarifs de prestations offertes par la commune, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (sauf pour le tarif de fréquentation des études qui prendra effet à la rentrée scolaire 2007/2008).  
Droits de places / locations / redevances sport / redevances cimetière / redevance camping / pâturages / petite enfance / photocopies et reproductions / fréquentation des études / borne « euros relais » située sur l'aire de services de Plaine-Joux.
- 99/06 Certification ISO 9001/2000 de la station de Plaine-Joux**  
La Commune de Passy s'est engagée pour la station de ski de Plaine-Joux dans une démarche qualité pour l'optimisation de l'offre proposée à la clientèle.  
Une consultation avec publicité a été lancée le 17 novembre 2006, dans le cadre d'une procédure adaptée.  
La proposition de la société BVQI France - bureau VERITAS (69573 Dardilly) a été retenue pour conduire la certification, c'est-à-dire, son évaluation initiale et les audits de suivi sur une durée de 3 ans pour un montant de 5 330 € H.T.
- 100/06 Maintenance du progiciel d'analyse fiscal**  
La Commune de Passy a choisi de créer un observatoire fiscal, l'acquisition d'un applicatif fiscal vient s'inscrire dans ce processus.  
Un appel public à la concurrence a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée.

La proposition de la société FININDEV (34 Montpellier) a été retenue pour la maintenance du progiciel d'analyse fiscale pour un montant de 1.136,25 € H.T.

**01/07 Conception du site Internet**

La Commune de Passy souhaite se doter d'un site Internet et ainsi détenir un nouvel outil de communication pour offrir des services en lignes aux administrés.

Un appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et dans le Dauphiné Libéré, et lancé dans le cadre d'une procédure adaptée.

La proposition de la société AERYS (31140 Launaguet) a été retenue pour réaliser la conception du site Internet.

Le montant de la prestation s'élève à 9 500 € H.T.

**02/07 Hébergement, installation et maintenance du site**

Le site Internet de la Commune de Passy nécessite un hébergeur et une maintenance.

Un appel public à la concurrence a été publié au BOAMP et dans le Dauphiné Libéré, et lancé dans le cadre d'une procédure adaptée.

La proposition de la société AERYS (31140 Launaguet) a été retenue, relative à l'hébergement, l'installation et la maintenance du site Internet.

Le montant des prestation s'élève à 550 € H.T. pour la première année, et 1 040 € H.T. chacune des 2 années suivantes.